



PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE – Cumul des fonctions

Sous-Section 4 (Article R4412-94-2° du Code du travail)

OBJECTIFS

Le stagiaire sera capable de :

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans la cadre d'une intervention amiante sous-section 4
- D'évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4
- D'encadrer, mettre en œuvre pour toute intervention SS4 les moyens de prévention définis
- Développer ses compétences en prévention

COMPETENCES VISEES

- Comprendre et appliquer les exigences des réglementations
- Concevoir et organiser la démarche de prévention du risque amiante
- Mettre en œuvre les mesures de prévention retenues

PROGRAMME

- Présentation de la formation
- Questionnaire préalable
- La prévention des risques
 - L'évaluation du risque professionnel et document unique, les 9 principes de prévention
 - Les bonnes pratiques de prévention et valeurs essentielles (selon document INRS ED 902)
 - Le risque chimique et CMR
 - Le risque amiante : origines, caractéristiques et propriétés, les effets sur la santé
 - Les raisons et enjeux de l'interdiction de l'amiante
 - Les matériaux contenant de l'amiante(MPCA)
- L'organisation et le pilotage d'un chantier amiante relevant de la sous-section 4
 - Les différentes réglementations et leurs exigences : Code de la santé publique, Code du travail et de l'environnement et transport ainsi que leurs évolutions
 - Les acteurs de prévention (internes et externes)
 - L'analyse critique et exploitation des documents de repérage
 - Définition et formalisation des processus
 - Evaluation initiale du risque (niveau d'empoussièrement)
 - Définition des modes opératoires (selon décret 04/05/2012)
 - Les différentes méthodes garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
 - Les principes de ventilation et de captage des poussières à la source
 - Les EPI EPC adaptés, leurs limites d'efficacité
 - Définition de moyens organisationnels, techniques et humains nécessaires à l'intervention
 - Les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.
 - La détection, l'organisation et la définition des conduites à tenir dans les situations anormales
- Les formations obligatoires et des recyclages des salariés avant intervention

DUREE

3+2 jours (35h)

COÛT

1400 € HT par stagiaire

DATES ET FINANCEMENT

Nous consulter

LIEU

GESTES Formation
6 chemin des mèches
94000 CRETEIL

PUBLIC CONCERNÉ

Un même travailleur assurant, au sein de l'entreprise, les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur

PRÉ REQUIS

Etre âgé de plus de 18 ans.

Comprendre, lire, écrire et parler le français. Savoir lire une notice d'utilisation et des consignes de sécurité.

Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail délivré par la médecine du travail.

VALIDATION

Attestation de formation mentionnant l'évaluation des acquis de l'apprenant à la fin du stage.

Remise d'une attestation de compétence valable 3 ans.

Nos conseillers sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner vers le meilleur dispositif.



PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE

Cumul des fonctions

Sous-Section 4 (Article R4412-94-2° du Code du travail)

Remarque : Le niveau d'exigence et le contenu de la formation sont adaptés au niveau de compétence pour lequel le stagiaire est inscrit dans la formation et aux activités qui seront pratiquées.

PERSONNALISATION

L'ensemble des modalités de nos programmes de formation (catalogue) peuvent être adaptées pour correspondre au mieux aux profils des stagiaires et à leurs objectifs individualisés.

Le centre de formation est aussi en capacité de créer des programmes de formation sur-mesure pour répondre à vos besoins spécifiques. Les tarifs peuvent varier en fonction du nombre d'inscrits.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis de l'apprenant tout au long de la formation sur la base d'observations et de questionnements par le formateur.

Le niveau de maîtrise des compétences à acquérir est apprécié au travers une évaluation théorique à la fin du module sous forme de QCM et par analyse d'une situation concrète adaptée aux activités du stagiaire.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Le formateur échange avec les stagiaires sur leurs expériences en entreprise et adapte alors le contenu théorique et pratique. Il alterne les apports théoriques avec des exemples concrets, des exercices d'application et des échanges interactifs.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en salle, échanges interactifs et exercices d'application. Mise en situation sur plate-forme technique.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Techniques

Salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur.

Environ 1000 m² d'atelier disponibles pour mise en situation pratique. Plateforme équipée de tout le matériel nécessaire à la prévention des risques (EPI, sas de décontamination, ...). Les installations de la plateforme répondent aux exigences du document de référence du dispositif de formation.

Documents techniques et support de cours remis en cours ou à la fin du stage.

- Encadrement

Formateur : Reza HAMY, ergonomiste et ingénieur HSE, formé par l'INRS pour les formations en prévention des risques.
Équipe administrative en charge de l'accueil et du bon déroulement du stage.